**Résolution proposée #4 : Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner**

**Nom du club/comité**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU

**Titre de la résolution proposée**

Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner

**Clauses résolues**

**IL EST RÉSOLU** que les clubs de la FCFDU appuient la combinaison des résolutions adoptées suivantes :

**Éducation – Alphabétisation des adultes**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Matériel pour l’alphabétisation des adultes (1991) » et « Alphabétisation des adultes (1988) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à fournir un soutien continu aux organismes s'occupant d'alphabétisation des adultes et aux projets spéciaux dans ce domaine, notamment ceux qui existent en milieu de travail.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU coopère avec d’autres organismes nationaux pour promouvoir l’alphabétisation, et que les clubs de la FCFDU étudient les questions liées à l'alphabétisme et appuient les projets mis sur pied dans leur collectivité pour aider les analphabètes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires, et les maisons d'édition publiant du matériel didactique de continuer à fournir fonds et appui aux programmes d'alphabétisation et aux auteurs en vue de produire du matériel destiné à l'enseignement aux analphabètes adultes dans les deux langues officielles et les langues autochtones du Canada.

**Éducation – Nutrition et éducation**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Nutrition (1980) » et « Aliments à l’école (1977) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande à tous les organismes membres d’exhorter les conseils et commissions scolaires de veiller à ce que les aliments disponibles à l’école soient conformes à des principes d’une nutrition saine, et que ces derniers soient mis en évidence par le programme scolaire et, de plus, que la publicité sur des aliments dépourvus de valeur nutritive soit interdite à l’école.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU encourage les clubs membres à parrainer ou à appuyer sur une base continue un programme d'information sur la nutrition, préparé de concert avec des nutritionnistes. Ce programme pourrait inclure, sans s'y limiter, un cours facultatif en nutrition offert dans les écoles, des services de consultation sur la consommation et une couverture médiatique.

**Éducation – Financement de l'enseignement postsecondaire**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Accès aux études postsecondaires (2004) » et « Financement de l’enseignement postsecondaire (1988) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à déployer des efforts en vue d’abaisser les barrières économiques et sociales aux études postsecondaires :

1. En veillant à ce que les paiements de transfert aux provinces et aux territoires incluent des fonds consacrés précisément et exclusivement à l’enseignement postsecondaire, et

2. En améliorant un programme d’aide financière aux étudiantes/aux étudiants fondé sur les besoins, qui prévoit des subventions, des prêts d’études assurés par le gouvernement fédéral, et de l’aide à la réduction de dettes disponibles à tous les niveaux d’études universitaires, et en y accordant plus de fonds.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à promouvoir activement la nécessité de l'excellence dans l'enseignement postsecondaire et à entreprendre des négociations dans un esprit de collaboration renouvelé afin que les fonds soient dirigés là où ils sont nécessaires, de sorte que chaque ordre de gouvernement puisse remplir ses obligations dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à accroître le financement accordé à la recherche et au développement afin d'en couvrir à la fois les coûts directs et les coûts indirects.

**Système de soins de santé – Normes de prestation de soins de santé**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Prestation de soins de santé (Rapport Romanow) (2003) » et « Normes de prestation de soins de santé (1996) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à veiller à ce que des services de santé de qualité et des programmes de soins de santé préventifs universels, accessibles à toute la population, exhaustifs, transférables et publics, et que toutes les réformes apportées au système de soins de santé incluent les cinq principes du régime d’assurance-maladie, tel qu’énoncés dans la Loi canadienne sur la santé (1984); et

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada à collaborer pour mettre en application les recommandations du rapport de la Commission Romanow, Guidé par nos valeurs : l'avenir des soins de santé au Canada (2002); et

**IL EST RÉSOLU** que les gouvernements veillent à ce que les organismes publics et concernés fassent partie des consultations tenues dans le cadre de tout processus de réforme et que leurs contributions reçoivent toute l’attention de ces gouvernements.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU suive de près les politiques sur les soins de santé, l’octroi de fonds et les règlements, au fil de leur mise en application.

**Pauvreté – Jeunes sans-abris**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Mettre fin à l’itinérance chez les jeunes (2018) » et « Jeunes sans-abris (2006) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones en vue d’élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes de soutien, à long et à court terme, afin d’examiner les causes profondes de l’itinérance chez les jeunes et de prendre des mesures à cet égard.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de fournir un financement suffisant pour combattre l’itinérance chez les jeunes en ciblant particulièrement ceux qui ne sont plus sous la protection du gouvernement, les jeunes autochtones, les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les jeunes aux prises avec des problèmes de santé physique et les LGBTQ+.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux, et les autorités régionales et municipales à formuler et à mettre en œuvre des plans tenant compte de la spécificité des sexes des jeunes sans-abris :

1. Qui incluent un choix de logements crise, appuis transitoires, subventionnés, et abordables à long terme,

2. Qui sont des services de soutien aux jeunes coordonnés et accessibles, axés sur l’éducation et l’autonomie, et

3. Qui comprennent des ressources financières vouées aux organismes et agences qui offrent des logements et des services de soutien aux jeunes sans-abris.

**Violence et exploitation – Prévention de la violence contre les femmes**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Prévention de la violence contre les femmes (1992) » et « Sensibilisation à la prévention de la violence (1992) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre les moyens nécessaires afin d'améliorer les mesures visant à prévenir la violence contre les femmes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et des territoires, et les autorités municipales à continuer d’exercer leurs rôles de chef de file pour veiller à la sécurité des personnes et favoriser la tolérance zéro à l’égard de la violence contre les femmes canadiennes comme suit :

1. En élargissant la campagne de sensibilisation multimédia sur la violence contre les femmes,

2. En collaborant avec les groupes professionnels et communautaires concernés pour sensibiliser de façon continue et soutenue à la violence, et

3. En collaborant pour veiller à ce que la communauté ait les ressources voulues pour satisfaire aux demandes de services par les femmes et les enfants victimes de violence résultant d’une sensibilisation accrue à la violence.

**Violence et exploitation – Protéger les Enfants de l'Exposition et de l’Accès à la Pornographie et la Violence Sexuelle**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Protéger les Enfants de l'Exposition et de l’Accès à la Pornographie et la Violence Sexuelle sur Internet (2020) » et « Règlements municipaux sur le matériel pornographique (1985) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite fortement le gouvernement du Canada à explorer diverses avenues et à développer des politiques efficaces pour limiter la capacité des enfants à visionner de la pornographie au moyen de l’Internet ou de technologies mobiles.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite fortement le gouvernement du Canada à exiger que toutes les formes de médias, incluant les plateformes en ligne, limitent l’accès des mineurs à des images et des vidéos de nature sexuellement explicites et violentes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande aux autorités municipales d'adopter les règlements municipaux nécessaires à la protection des personnes mineures, qui régiraient notamment de manière efficace l'étalage de matériel pornographique, y compris, mais sans s'y limiter, les magazines, les livres, les journaux, les publicités et les étalages.

**Contexte**

En 2018, le sous-comité du livre des résolutions adoptées a été chargé d'améliorer la valeur du livre des résolutions adoptées de la FCFDU. La première étape consistait à étudier la valeur et l’utilisation actuelles des politiques contenues dans le livre des résolutions adoptées de la FCFDU. À partir de cette étude, le document d'action de plaidoyer a été créé, lequel comprend les résolutions adoptées actives ainsi qu'une liste de celles qui sont moins actuelles. Après un examen approfondi de ces résolutions adoptées par la sous-commission et d'autres commissions, clubs et personnes intéressées de la FCFDU, il est apparu que plusieurs résolutions adoptées faisaient référence au même sujet. Le fait que le même sujet soit abordé dans deux ou plusieurs résolutions a été jugé non nécessaire. Afin de limiter les recherches supplémentaires dans le livre des résolutions adoptées, il est proposé de combiner certaines résolutions adoptées portant sur des sujets similaires. Les résolutions adoptées actuelles traitant de sujets similaires doivent être retirées du livre des résolutions adoptées en vue de la combinaison de ces résolutions similaires.

Les clauses résolues de chaque résolution adoptée n'ont pas été modifiées, à l'exception de quelques changements éditoriaux mineurs. Ces clauses résolues ont été préalablement examinées par les clubs de la FCFDU lors de la session politique au cours de laquelle ces résolutions ont été adoptées.

La reconnaissance des résolutions originales adoptées par titre et année sera incluse lorsque ces résolutions adoptées seront publiées dans le livre des résolutions adoptées.

**Mise en œuvre**

Une fois approuvées lors de la session politique de la FCFDU, ces nouvelles résolutions combinées seront conservées dans le livre des résolutions adoptées de la FCFDU. Cette mesure sera prise par la présidente du sous-comité de révision du livre des résolutions adoptées de la FCFDU.

**Bibliographie**

Document d’action de plaidoyer<https://www.cfuw.org/current-campaigns-practising-advocacy/>

Livre des résolutions adoptées de la FCFDU 2023<https://www.cfuw.org/current-campaigns-practising-advocacy/>

Livre des résolutions archivées de la FCFDU<https://cfuwadmin.org/wp-content/uploads/2023/09/Archived-Resolutions-Book-2023.pdf>